

MAIRIE DE SAINT-YORRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 22/03/24
Date d'affichage 22/03/24
Nombre de conseillers : En exercice : 23 / Présents : 19 / Votants : 20

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 5 avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents :

M. KUCHNA Joseph	M. LABONNE Gérard	Mme GUERRY Laure
M. NOCART Eddy	Mme MOUBAMBA Stéphanie	M. CORRE Patrice
Mme GRIMARD Eliane	M. DESFEMMES Didier	Mme METENIER Patricia
Mme BRUYERE Mireille	Mme COULON Sylvie	M. MARCAUD Hugues
Mme VERNIS Cécile	Mme FERNANDEZ Maryline	Mme LAFARGE Audrey
M. CONIL Gaël	M. LEBON Thierry	M. DE SOUZA Bertrand
M. DEBOST Anthony		

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme GONZALEZ Sylvie a donné pouvoir à Mme METENIER Patricia

Absents :

M. RENÉ David M. DIFALLAH Azdine M. BAUDON Julien

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.

Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 19 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme BRUYERE Mireille est élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

8- Affectation du résultat de la Commune 2023

Rapporteur / Hugues MARCAUD

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat et constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 535 699.61 €, il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 588 695.43 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 947 004.18 €
<u>C Résultat à affecter</u>	
= A+B (hors restes à réaliser).....	1 535 699.61 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
R 001 (besoin de financement).....	4 453 238.62 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	697 540.27 €
Besoin de financement F =D+E	5 150 778.89 €
AFFECTATION = C=G+H	1 535 699.61 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	558 699.98 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002	976 999.63 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vote POUR à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 10 avril 2024,

Le Maire,

Joseph RUCHNA



La Secrétaire de séance,

Mireille BRUYERE

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2024

Application agréée E-legalite.com